

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 11 décembre 2018 à 20 h 33 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :  
Mme Doreen Assaad, mairesse  
M. Christian Gaudette, district 1  
M. Michel Gervais, district 2  
Mme Monique Gagné, district 3  
Mme Julie Bénard, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
Mme Sophie Allard, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Michelle Hui, district 9  
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présentes Mme Manon Bernard, directrice générale  
Me Joanne Skelling, greffière

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

<b>1. Ordre du jour</b>
-------------------------

**181211-635**

**1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>2. Période de questions</b>
--------------------------------

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

<b>3. Bureau de projets</b>
-----------------------------

**181211-636**

**3.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - GESTION, SURVEILLANCE DE TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER ET CONSTRUCTION DES APPROCHES DU NOUVEAU PONT D'ÉTAGEMENT DE L'A10 - REG-400 - CONTRAT SP-18-1275 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1275 relatif aux services professionnels en ingénierie - Gestion, surveillance de travaux et contrôle qualitatif des matériaux - Réaménagement du boulevard du Quartier et construction des approches du nouveau pont d'étagement de l'Autoroute 10, dans le cadre de la construction d'un nouveau lien routier (pont d'étagement) permettant au boulevard du Quartier de franchir l'Autoroute 10, au seul soumissionnaire conforme, soit Groupe Conseil Génipur Inc., pour un montant de 385 976,82 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. Travaux publics

181211-637

##### 4.1 PISTES DE SKI DE FOND - LOT 2 703 884 - PARTIE LOT 2 703 884 - BAIL - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser la signature du bail de location pour fins récréatives, d'une partie du lot 2 703 884 du cadastre du Québec, à être utilisée principalement comme pistes de ski de fond, pour une période de cinq (5) ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, avec une option de renouvellement d'une année supplémentaire, pour un loyer annuel de 16 500,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. Finances

181211-638

##### 5.1 PROGRAMMATION DE TRAVAUX - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - APPROBATION

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui s'appliquent à elle.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte les coûts des travaux réellement réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181211-639**

**5.2 LISTE DES IMPRÉVUS - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>6. Ressources humaines</b>
-------------------------------

**181211-640**

**6.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater la directrice générale et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181211-641**

**6.2 MESURE DISCIPLINAIRE – SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION**

Considérant la preuve au dossier de l'employé;

Considérant le caractère répétitif des manquements;

Considérant que l'employé a reçu trois (3) avertissements écrits à ce jour concernant ses absences du travail;

Considérant que l'employé est au fait de l'importance de la ponctualité et de l'assiduité du personnel et des procédures à suivre lors d'absence.

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 800017 pour une période d'une journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Services juridiques**

**181211-642**

**7.1 RÈGLEMENT REG-420 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Julie Bénard à la séance du 4 décembre 2018, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard  
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement REG-420 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181211-643**

**7.2 AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC - PROGRAMME DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 - AUTORISATION**

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

De présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

D'autoriser le directeur général adjoint - opérations à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. Levée de l'assemblée**

**181211-644**

**8.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

---

Doreen Assaad

---

Joanne Skelling